

Communiqué de Frapna Drôme Nature **Environnement**

Center Parcs des Chambaran : le Préfet de l'Isère s'assoit sur la réglementation et bafoue la démocratie !

8 octobre 2014

Les conclusions de la commission d'enquête publique « loi sur l'eau » pour l'implantation d'un Center Parcs à Roybon (Isère) dans le massif des Chambaran sont sans appel : absence de délimitation et de caractérisation de la zone humide, sous-évaluation de la surface détruite et impactée, insuffisance des mesures compensatoires, risques de crues et d'érosion, évaluation d'incidence déficiente, incompatibilité avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (voir article dans les épines drômoises de cet automne)... Malgré cela, dans un arrêté du 3 octobre, le Préfet de l'Isère vient de décider d'autoriser la société Pierre et Vacances à réaliser son projet.

La FRAPNA Drôme constate que des entreprises peuvent détruire l'environnement, et dissimuler leur spéculation avec la promesse d'hypothétiques créations d'emplois.

La Loi française représentait pourtant encore un rempart contre ces exactions, mais ce n'est plus le cas !

Dans les Chambaran, un nouveau pas a été franchi. Par son arrêté qui ignore les résultats de l'enquête publique, le représentant de la République dans le département de l'Isère s'assoit sur la réglementation française et sur l'expression démocratique des citoyens. Qui lui donne ce pouvoir ? Les spéculateurs dirigent-ils désormais notre pays ?

La FRAPNA Drôme est indépendante de tout pouvoir politique et de tout partenaire privé. Elle attaquera cet arrêté devant les tribunaux pour préserver l'environnement et défendre sa conception du fonctionnement républicain.

Pour continuer à défendre l'intérêt général, elle appelle les citoyens à se mobiliser encore plus nombreux à ses côtés, pour soutenir son action avec leurs contributions : bénévolat, dons, adhésions...